

G2019 - 06 - 09

CONSEIL
PRÉVENTION

Le Président,

CONCOURS Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
CARRIÈRES Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
EMPLOI Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs Territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale et notamment son article 16,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 11/06/2019,

ARRETE

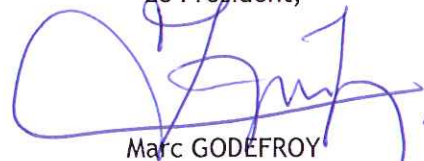
Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :

COLLECTIVITE	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
Mairie de Le Cateau-Cambresis	Monsieur	LECOMTE		Frédéric
Mairie de la Chapelle-d'Armentières	Monsieur	MOREL		Yves
Mairie de Faches-Thumesnil	Madame	DEGANS		Anne-Laure

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Fait à Lille, le 11 JUIN 2019

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.